



2007 05292

DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU LUNDI 14 MAI 2007

« Le Conseil de Surveillance, en application de l'article 23.5 des statuts de La Nouvelle République, décide de nommer M. Jacques CAMUS, né le 21/03/1945 à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne), domicilié 95 rue Rodolphe Richard à Olivet (Loiret), Membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Jacques MANIC, démissionnaire, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

M. Jacques CAMUS exercera son mandat jusqu'au terme du jour au cours duquel se réunira l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007 ».

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Fait à TOURS,
Le 4 juin 2007

Certifié conforme

Benil

Jacques SAINT-CRICQ
Président





2007 05292
2007 05292
EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU LUNDI 14 MAI 2007

« Le Conseil de Surveillance,

- après avoir pris acte de la proposition du Directoire de nommer, comme 3^{ème} membre du Directoire, Monsieur Nicolas CORNEAU, suite au décès de Monsieur Christian ALLORY,
- après avoir entendu la déclaration de Monsieur Nicolas CORNEAU,
- rappel ayant été fait de la délibération du Conseil du 5 septembre 2005,
- et après en avoir débattu et délibéré,

nomme, conformément aux dispositions statutaires (article 21 – alinéa 3), Monsieur Nicolas CORNEAU, actuellement Directeur Commercial, membre du Directoire, à compter du 1^{er} juin 2007 et jusqu'au terme du mandat en cours du Directoire, à savoir le 31 décembre 2008 ».

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Fait à TOURS,

Le 4 juin 2007

Celiste conforme

Saint-Cricq

Jacques SAINT-CRICQ
Président